



HAL
open science

DicoMarine - Le livret : Les dictionnaires de marine en images (XVIIe -XXe siècles)

Michel Daeffler, Elisabeth Ridel-Granger

► **To cite this version:**

Michel Daeffler, Elisabeth Ridel-Granger. DicoMarine - Le livret : Les dictionnaires de marine en images (XVIIe -XXe siècles). 2022. <hal-04060404>

HAL Id: hal-04060404

<https://hal.science/hal-04060404v1>

Preprint submitted on 6 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License



...tes les Pièces Necessaires pour la Construction d'iceluy & Leur Usage

Paillon

Grand Paillon de France
de satin blanc en broderie
dor et d'Argent



Paillon qui est de satin
Vert semé de fleurs
de Lis dor

Les dictionnaires de marine en images (XVII^e-XX^e siècles)

INTRODUCTION

*Amitiés
à François Renault*

Dès le XII^e siècle, des textes narratifs rédigés en ancien français – essentiellement dans le domaine linguistique normand et anglo-normand – témoignent de l’usage d’une langue propre aux marins, même si celle-ci n’est pas encore bien fixée. Au fil des siècles, cette langue de spécialité s’adapte aux changements techniques intervenus en architecture navale et dans le domaine de la navigation, mais suit aussi l’évolution sociale des populations maritimes. Loin de former une classe professionnelle unique, ces populations, appelées plus couramment « gens de mer », exercent de multiples métiers et emploient de fait des vocabulaires distinctifs. Certes fondée sur un socle ancien et stable, la langue des marins n’en demeure pas moins mouvante, car elle profite des échanges commerciaux et culturels tant sur le plan national qu’international.

Au fur et à mesure que l’on a pris conscience d’une terminologie particulière aux gens de mer, des lexicographes, hydrographes, mathématiciens et officiers de marine ont collationné et expliqué le lexique maritime, d’abord au sein des dictionnaires généraux de la langue française puis sous la forme de glossaires, pour aboutir progressivement à un genre nouveau et autonome au sein de la lexicographie : le dictionnaire de marine.

Les termes de marine sont d’abord traités dans les premiers dictionnaires consacrés à la langue française, tels les dictionnaires français-latin de Jacques Dupuys (1573) et Jean Nicot (1584). Ces ouvrages font la part belle aux langues de spécialité en annonçant dès leur sous-titre qu’ils sont enrichis de « mots de marine, vénerie et faulconnerie ». Au siècle suivant, apparaissent des glossaires uniquement consacrés aux termes de marine, publiés respectivement en 1636 et 1643. Il faut attendre la fin du XVII^e siècle pour voir la parution d’un véritable dictionnaire de marine comportant une nomenclature digne de ce nom, constituée d’environ 2 500 entrées, et des définitions plus complètes. Il s’agit du *Dictionnaire des termes propres de marine* de Nicolas Desroches, publié en 1687. Le genre est lancé et ne cessera de se développer au cours des XVIII^e et XIX^e siècles.

Élisabeth RIDEL-GRANGER ET Michel DAEFFLER

LES AUTEURS

En général, les auteurs des glossaires et dictionnaires de marine entretiennent des liens plus ou moins étroits avec le monde de la mer et des marins. On trouve évidemment des officiers de marine et capitaines de navire (Bonnefoux, Bourdé de Villehuet, Duranti de Lironcourt, Desroches, Ohier de Grandpré, Paasch, Pâris, Willaumez), mais pas seulement. Sans être navigateurs, certains auteurs travaillent pour la Marine en exerçant à terre comme préfet maritime (Lescallier), ingénieur-constructeur (Vial de Clairbois) et professeur de navigation (Romme).

D’autres sont en contact avec des marins par leur métier : avocat spécialisé en droit maritime (Cleirac), aumônier embarqué à bord des navires (Fournier), archiviste de la marine (Jal). Enfin, pour quelques-uns, dont le métier n’est pas tourné vers la mer, leur penchant pour les sciences mathématiques (Bélibor, Ozanam, Savérien) et les arts militaires (Guillet de Saint-Georges) les a finalement rapprochés des choses techniques de la mer.



Portrait du vice-amiral
Jean-Baptiste Willaumez
(1763-1845),
par Pierre-Louis Delaval.

EXPLICATION
DES TERMES DE
MARINE EMPLOYEZ PAR
LES EDICTS, ORDONNANCES
ET REGLEMENS DE
L'ADMIRAVTE.

Seconde Edition reueuë & augmentée,

Par M. ESTIENNE CLEIRAC, *Advocat en la Cour
de Parlement de Bourdeaux.*



A BOVRDEAVX,

Par IACQUES MONGIRON MILLANGES,
Imprimeur ordinaire du Roy, 1660.

Cleirac, 1660, page de garde.

CONSTRUIRE



Aubin, 1742, page de garde.

QUILLE

« La Quille, est la première pièce de bois qui sert à la construction d'un vaisseau, & sur laquelle toutes les autres pièces de bois sont posées. »

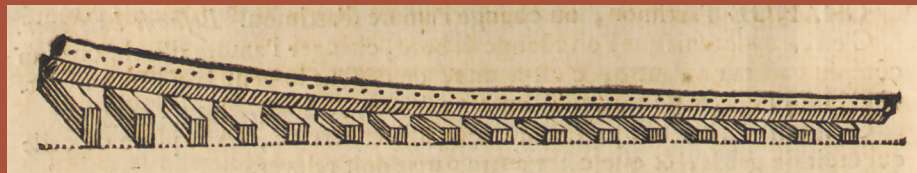
DESROCHES, 1687.

« C'est la pièce de bois qui commence l'Édifice d'un Vaisseau que l'on construit ; elle sert de base pour conduire l'ouvrage ; c'est dessus la Quille qu'on place la contre-Quille pour recevoir les entailles sur lesquelles on doit placer les Membres. »

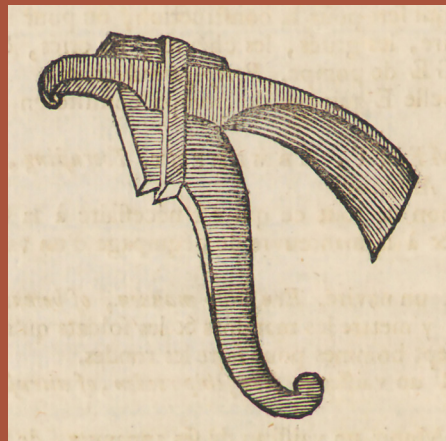
BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« En comparant la carcasse d'un bâtiment au squelette d'un poisson, la quille représente l'arrête longitudinale, tandis que les couples en figurent les côtes principales. »

ROMME, 1792.



Une quille sur son chantier, d'après Aubin, 1742, p. 228, fig. 2 (quille).



Deux herminettes utilisées pour tailler la quille, d'après Aubin, p. 434, fig. 3 (herminette).

COUPLE

« On appelle Couple les côtes, ou membres, d'un navire, qui étant égaux de deux en deux, croissent & décroissent couple à couple également, à mesure qu'ils s'éloignent de la principale côté. »

AUBIN, 1742.

« C'est le nom des côtes épaisses et doubles dont est composé la carcasse d'un bâtiment de mer. »

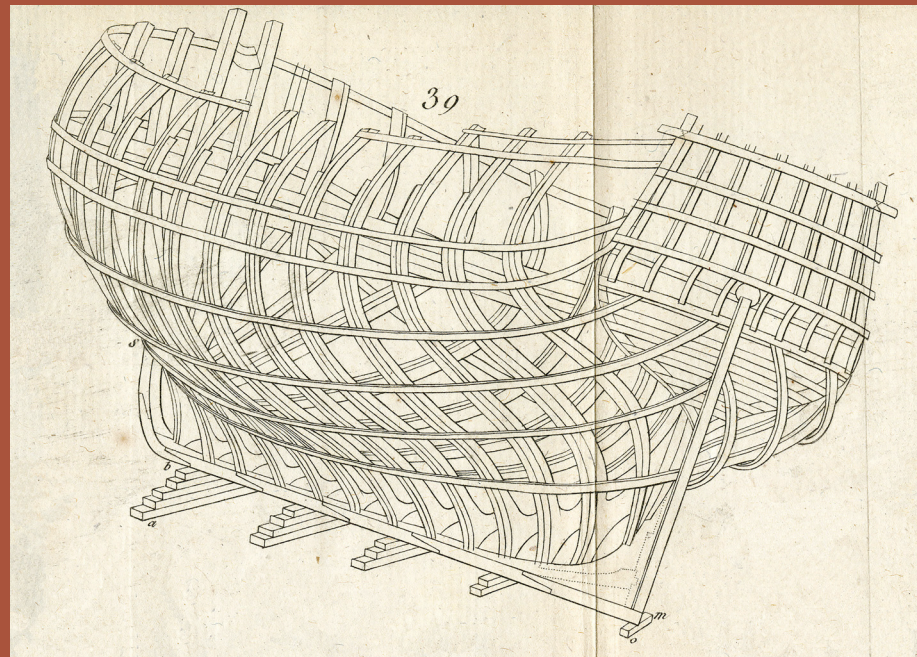
ROMME, 1813.

« Ce sont les côtes ou membres du Vaisseau : on les pose verticalement sur la quille, qui en fait comme l'épine du dos. »

BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« Un des nombreux membres qui composent la membrure ou la carcasse d'un navire. »

PAASCH, 1908.



Couples d'un navire sur son chantier, d'après Romme, 1813, planche C, fig. 39.

POUPE

« C'est l'arrière du vaisseau, appelé Queuë par quelques uns, à cause que le gouvernail qu'on y attache fait le même effet aux navires que la queuë fait aux poissons. »

AUBIN, 1742.

« C'est en général la partie du vaisseau qui est au-dessus de la barre d'hourdi, et que l'on voit d'un point éloigné dans le prolongement de la quille à une certaine distance derrière l'étambord. »

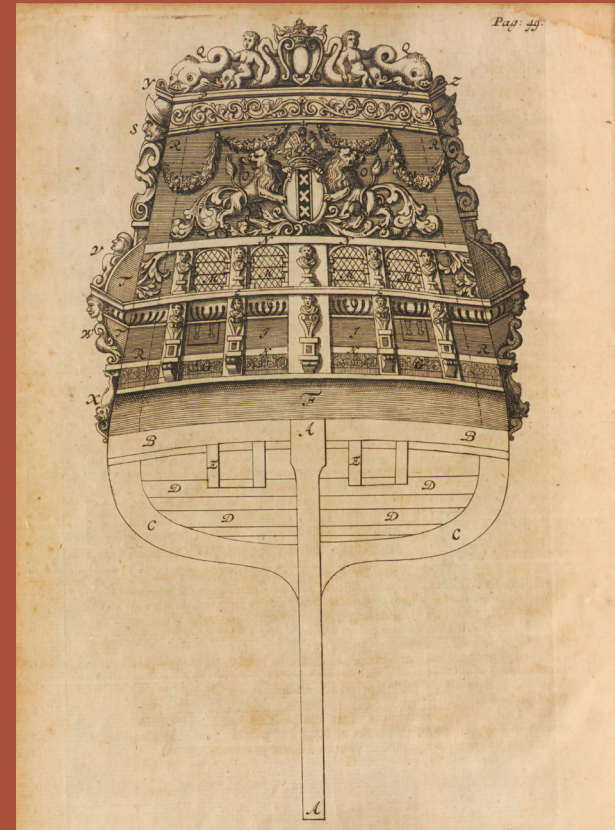
BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« C'est le nom de cette face postérieure qu'un vaisseau flottant présente au-dessus de l'eau, et au-dessus de sa voûte. »

ROMME, 1813.

« C'est l'opposé de la proue : la face arrière d'un vaisseau, ornée de sculpture, de croisées, d'une galerie, etc. »

WILLAUMEZ, 1823.

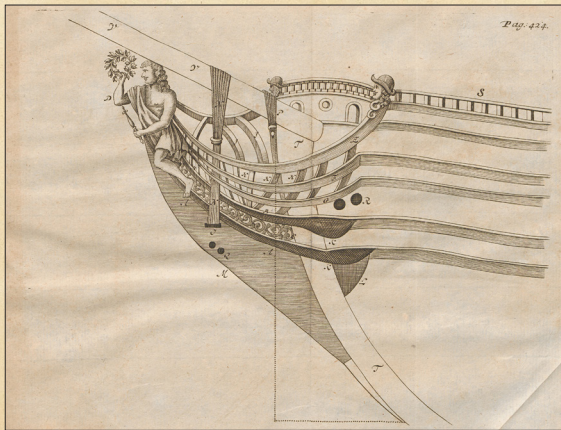


Poupe d'un vaisseau, d'après Aubin, 1742, p. 49, fig. 5 (arcasse).

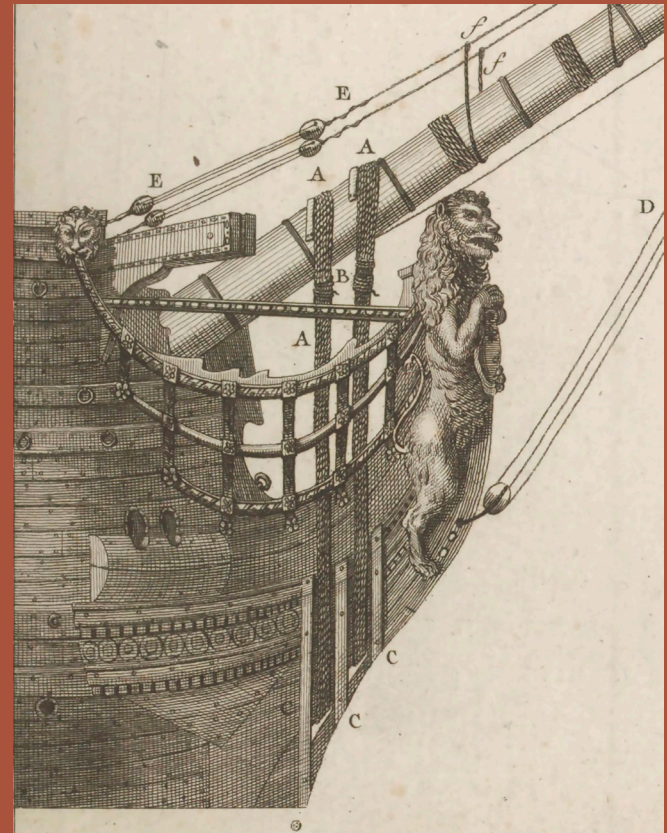
PROUE

« La Prouë, est l'avant du Vaisseau. »
DESROCHES, 1687.

« C'est l'avant du vaisseau, c'est-à-dire, la partie du vaisseau qui est
soutenuë par l'étrave, & qui s'avance la première en mer. »
AUBIN, 1742.



Proue d'un vaisseau, d'après Aubin, 1742, p. 424 (épron).



Proue d'un vaisseau, d'après Lescallier, 1791, planche VIII, fig. 6.

FRÉGATE

« Frigates, sont petits vaisseaux armez en guerre qui vont à rames & à voiles, propres à découvrir & porter nouvelles. »

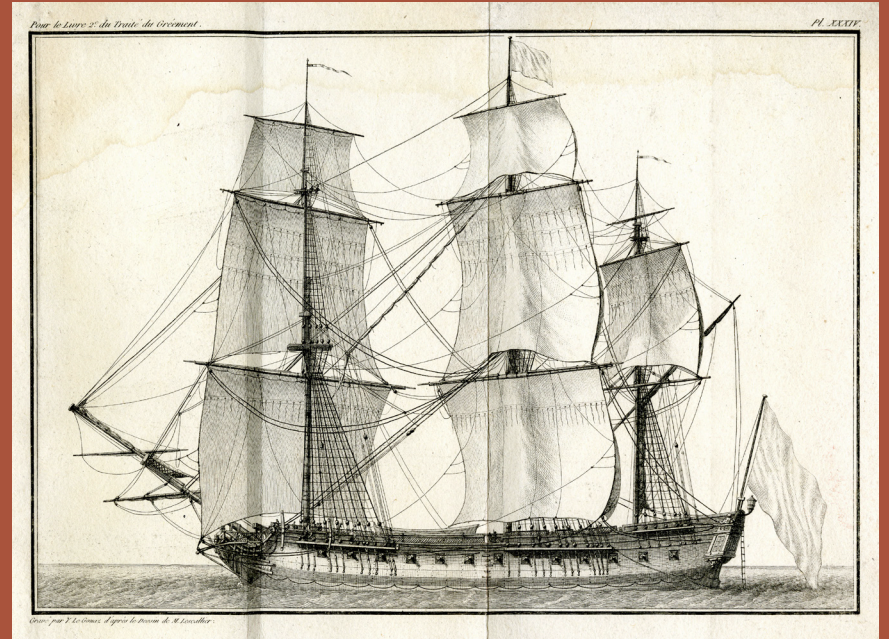
FOURNIER, 1667, p. 7.

« C'est un vaisseau de guerre, peu chargé de bois, & qui n'est pas haut élevé sur l'eau, léger à la voile, & qui ordinairement n'a que deux ponts. »

AUBIN, 1742.

« Bâtiment de guerre, qui n'a qu'un seul pont, ou une seule batterie entière, et qui armé d'un nombre de canons au-dessus de vingt et au-dessous de cinquante, distribués sur son pont et sur ses deux gaillards. »

ROMME, 1813.



Une frégate française, d'après Lescallier, 1791, pl. XXXIV.

LOUGRE

« Les lougres sont des bâtimens de guerre le plus souvent construits pour la marche, pour servir de paquebots d'avis, ou de mouches à la suite des armées navales, escadres, etc. »

LESCALLIER, 1791.

« LOUGHER [...] On prononce lougre, et c'est le nom d'un bâtiment imaginé pour favoriser, par sa marche et les variations que sa voilure peut recevoir, des entreprises des contrebandiers anglois. Il est ordinairement armé de plusieurs canons. »

ROMME, 1813.

« C'est généralement un petit bâtiment de guerre, aviso, souvent bordé à clin. Il a beaucoup de tirant d'eau de l'arrière ; mât d'un grand mât, d'un mât de misaine, d'un beaupré et d'un tape-cul ; voiles à bourcet ; gréant des huniers ; les plus grands gréent des perroquets volans. »

WILLAUMEZ, 1820.



Un lougre, d'après Lescallier, 1791, pl. XXIV, fig. 14.

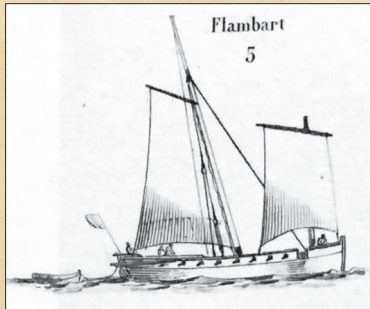
FLAMBART

« [...] petite chaloupe du Havre, qui n'a que 12 ou 15 pieds de long, qui porte deux mâts sans vergue : on s'en sert pour la pêche du libouret et du chalut. On la démâte quand on veut aller à la rame pour servir d'aide aux grands pêcheurs. »

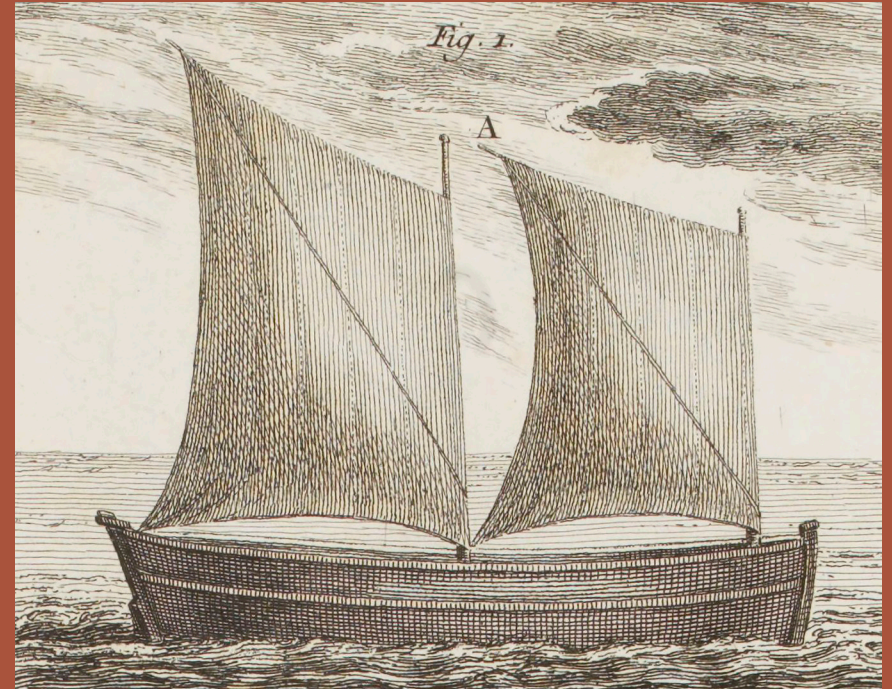
DUHAMEL DU MONCEAU, 1769.

« Embarcation de côte, servant à la pêche au libouret ou au chalut : elle est en usage au Havre : elle porte deux mâts avec leur voile. »

WILLAUMEZ, 1820.



Un flambart, d'après Willaumez, pl. B, fig. 5.



Un flambart du Havre, d'après Duhamel du Monceau, 1769, vol. I, sect. III, chap. III, pl. XV, fig. 1.

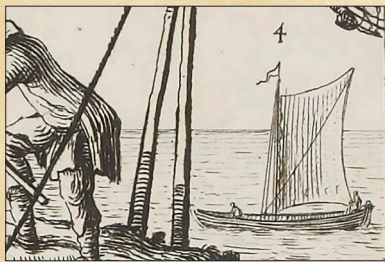
PICOTEUX

« PICOTEUX, petits bateaux de la côte de basse-Normandie, qui n'ont que 13 pieds de longueur, & dans lesquels il ne peut tenir que deux ou trois hommes. »

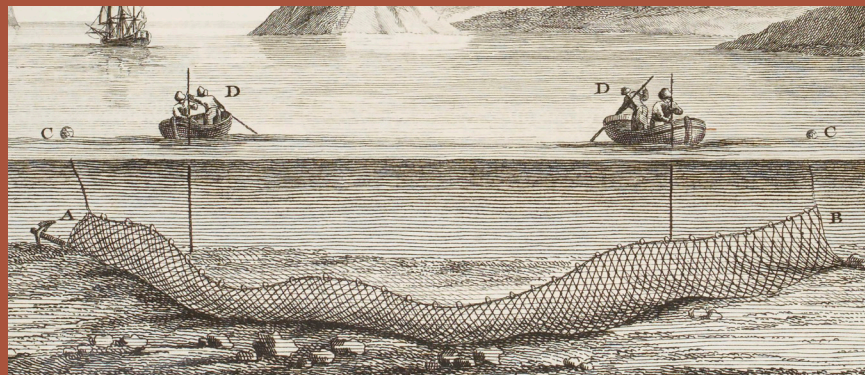
DUHAMEL DU MONCEAU, 1769.

« Petit canot de la Manche, d'environ 15 pieds de longueur : il est monté par deux ou trois pêcheurs ; il porte deux voiles carrées et un foc, est élevé sur l'eau et a beaucoup de bau à raison de sa longueur. »

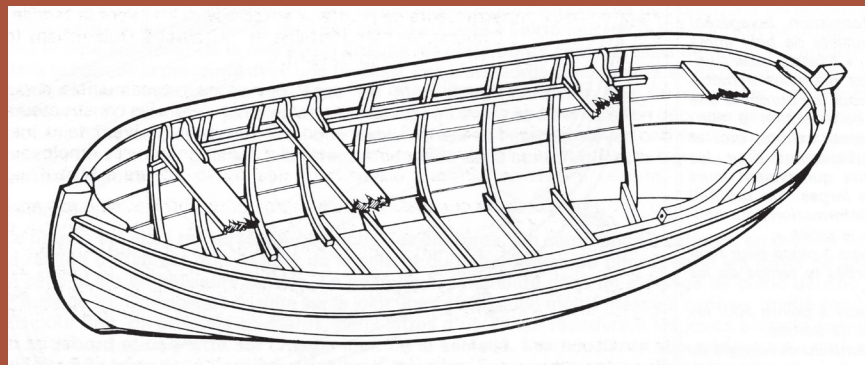
WILLAUMEZ, 1820.



Picoteux, d'après Guérout-du-Pas, 1710, pl. 15.



Pêche avec des picoteux, d'après Duhamel du Monceau, 1769, vol. I, sect. II, chap. VI, pl. XXXIV, fig. 2



L'un des derniers picoteux construit à Courseulles, d'après un plan relevé en 1979 par François Renault, 1984, p. 33.

PAQUEBOT 1

« C'est le nom des vaisseaux qui servent au passage de Douvres à Calais, et de Calais à Douvres ; de la Brille à Harwich, et de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Espagne. »

AUBIN, 1742.

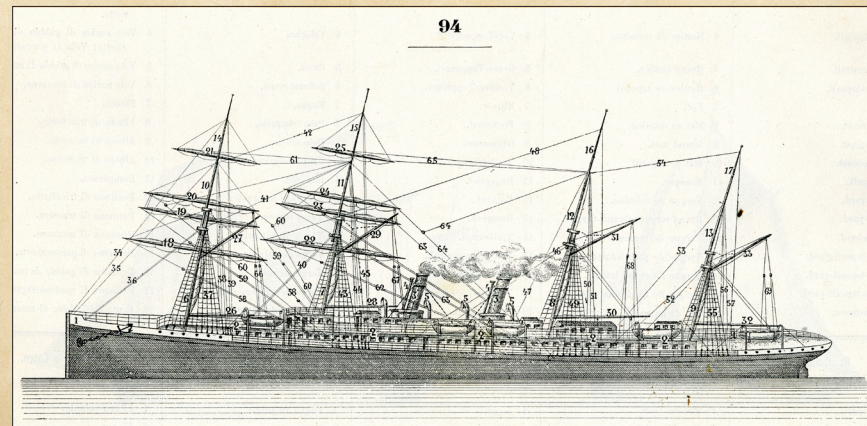


Un paquebot, d'après Guérout du Pas, 1710, pl. 22.

PAQUEBOT 2

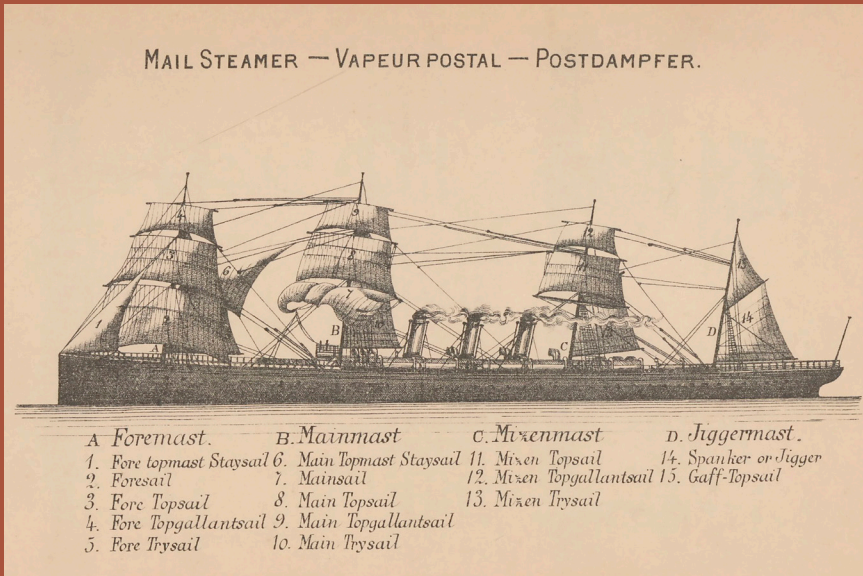
« Nom donné à un navire entretenant un service régulier entre deux ports ; par exemple, un navire appartenant au port de Londres qui navigue régulièrement entre ce port et la Havane, sera appelé « Havana - Packet ». »

PAASCH, 1908

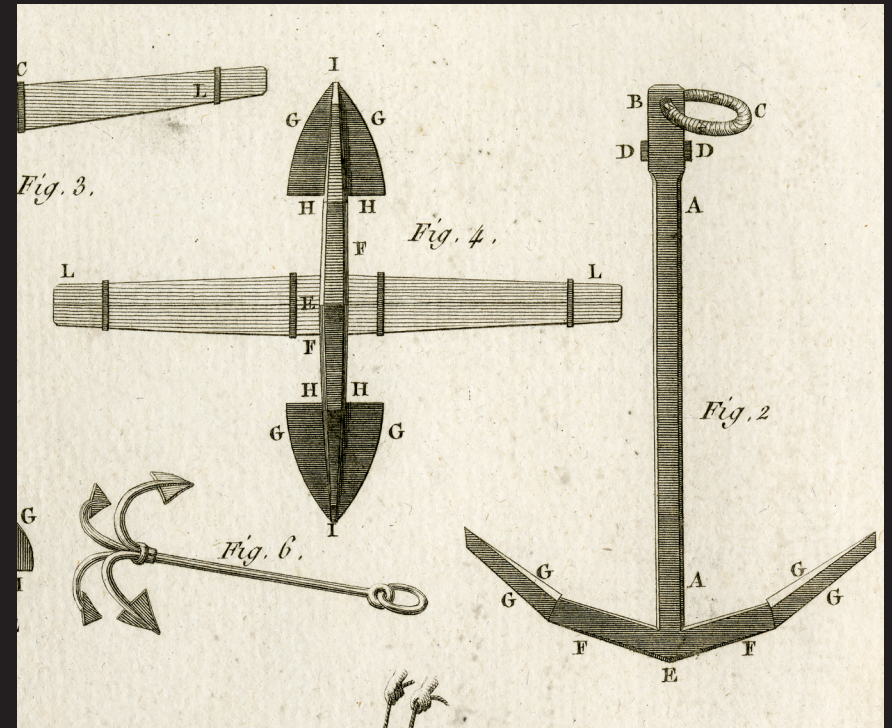


Un bateau postal, d'après Paasch, 1908, pl. 94.

ÉQUIPER



Un vapeur postal, d'après Paasch, 1885.



Une ancre, d'après Lescallier, 1791, pl. XV.

GOVERNAIL

« Un Gouvernail est un assemblage de deux, ou trois pièces de bois, qui sont jointes à l'Estambot, par des ferrures mouvantes, & dont l'usage, est de faire gouverner la Vaisseau. »

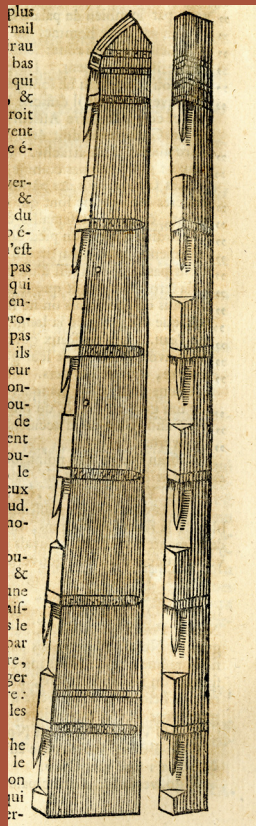
DESROCHES, 1687.

« C'est une longue pièce de bois, plate & large, ou un assemblage de plusieurs pièces, qui se met sur des pentures de fer à l'arrière du vaisseau, le long de l'étambord, de sort qu'elle est mobile, & portant dans l'eau elle divise les vagues, & les jettant ou à droit ou à gauche, par le mouvement que lui donne la barre du Timonier, elle fait aussi mouvoir le corps du vaisseau, tantôt à trisbord, tantôt à babord, selon les diverses nécessités de la navigation. »

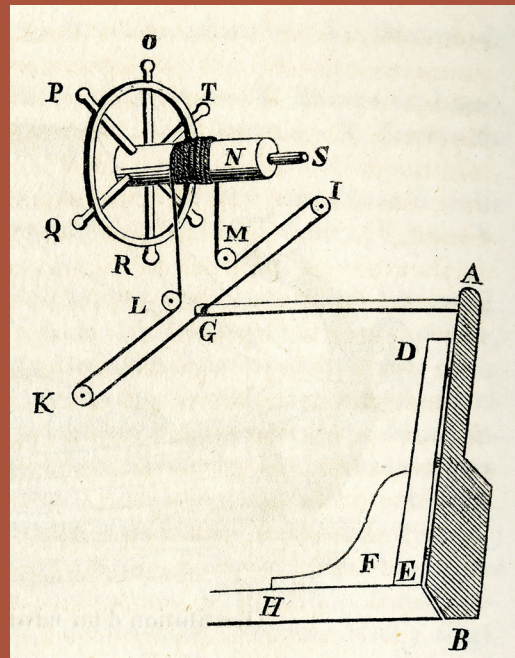
AUBIN, 1742.

« Appareil fixé à l'arrière d'un navire, et qui sert à la diriger. »

PAASCH, 1908.



Un gouvernail d'après,
Aubin, 1742, p. 537.



Description d'une barre à roue du XVIII^e siècle
d'après Jal, 1848, vol. I, p. 258.

MÂT

« Un mast est un arbre d'une, ou de plusieurs pièces planté dans un Vaisseau pour supporter les Vergues, où sont mises les Voiles : mais comme il y a des mast de différends noms & placez en divers endroits, l'on verra Mast cy après separement. »

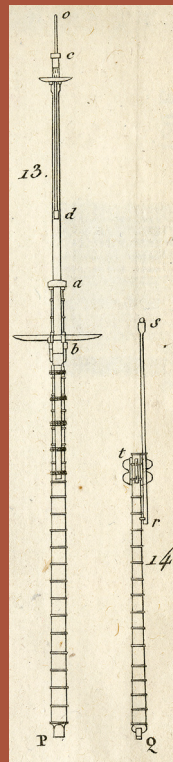
DESROCHES, 1687.

« C'est un grand arbre, ou une longue pièce de bois, qu'on pose dans un navire, & où l'on attache les vergues, voiles & manœuvres qui sont nécessaires pour faire naviguer le navire. »

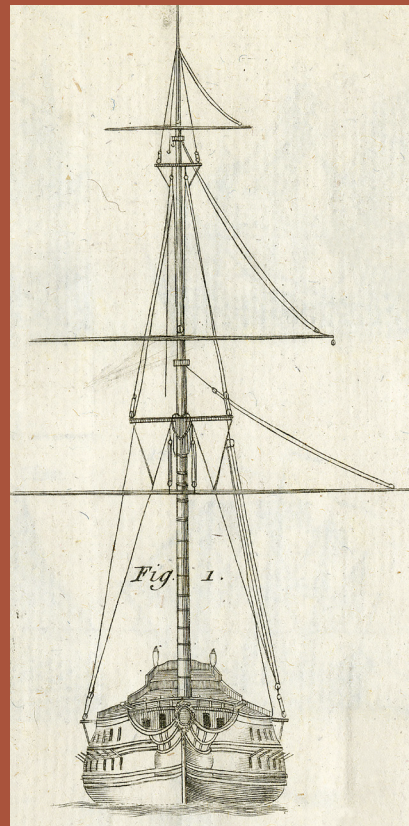
AUBIN, 1742.

« On donne ce nom, et à de gros et grands arbres de sapin ou de pin, et à de fortes pièces longues et ellipsoïdes qu'on établit verticalement ou obliquement à bord d'un vaisseau pour soutenir les voiles dont il est gréé, et lui transmettre l'action que le vent exerce sur ces voiles. »

ROMME, 1813.



Le mât de misaine et le mât de beaupré, d'après Romme, 1813, pl. A, fig. 13 et 14.



Le grand mât équipé de ses haubans, d'après Romme, 1813, pl. M, fig. 1.

VOILE

« Voiles, sont plusieurs laises de toiles de diverse grandeur & forme, tenduës aux atenes des Navires, pour recueillir le vent necessaire à la navigation. »

FOURNIER, 1667, P. 12.

« Assemblage de plusieurs lais ou bandes de toile, cousus, que l'on attache aux vergues & aux étais, pour recevoir le vent qui doit pousser le vaisseau. »

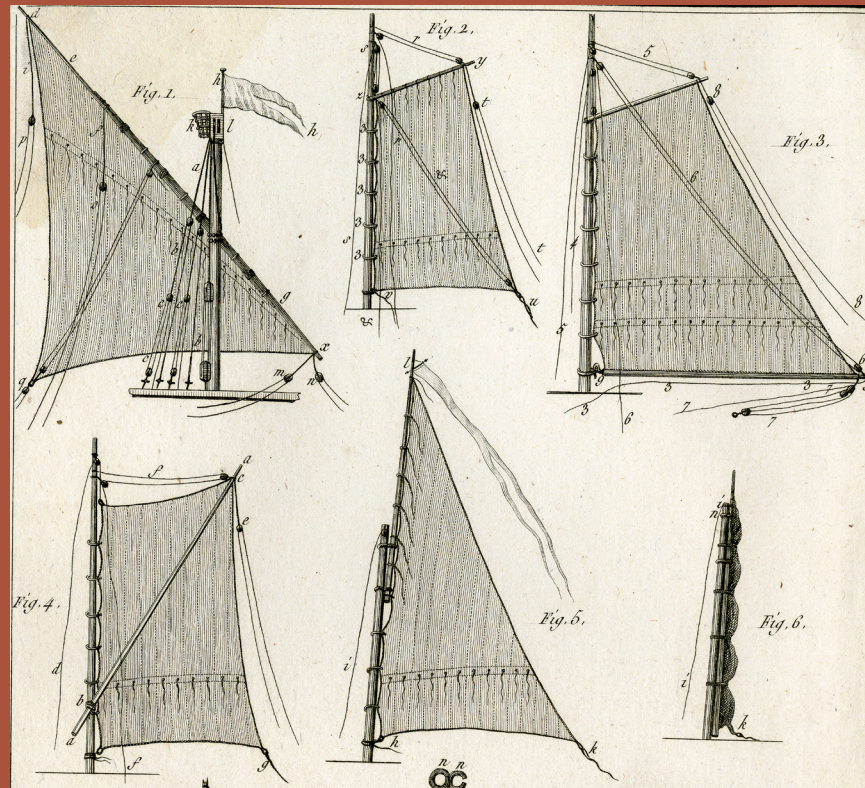
SAVÉRIEN, 1758.

« C'est un assemblage de plusieurs largeurs de Toiles cousues en coutures plates les unes avec les autres, ou en coutures rondes, selon l'es-
pèce de Voiles. Les Voiles ont différentes figures relatives aux espèces de Navires & aux endroits où elles doivent être placées. »

BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« Assemblage de laizes de toile ou autres tissus que l'on coud ensemble pour former une surface, capable de recevoir l'action du vent et de servir ainsi à la propulsion d'un navire. »

PAASCH, 1908.

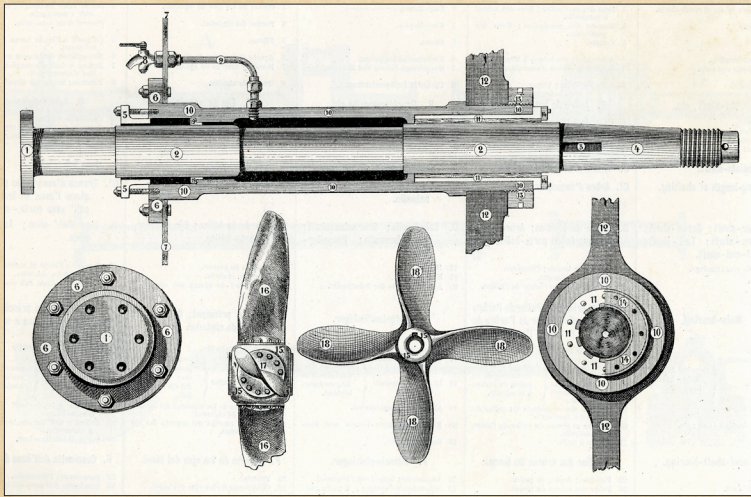


Différents types de voiles, d'après Lescallier, 1791, p. XVII, fig. 1 à 6.

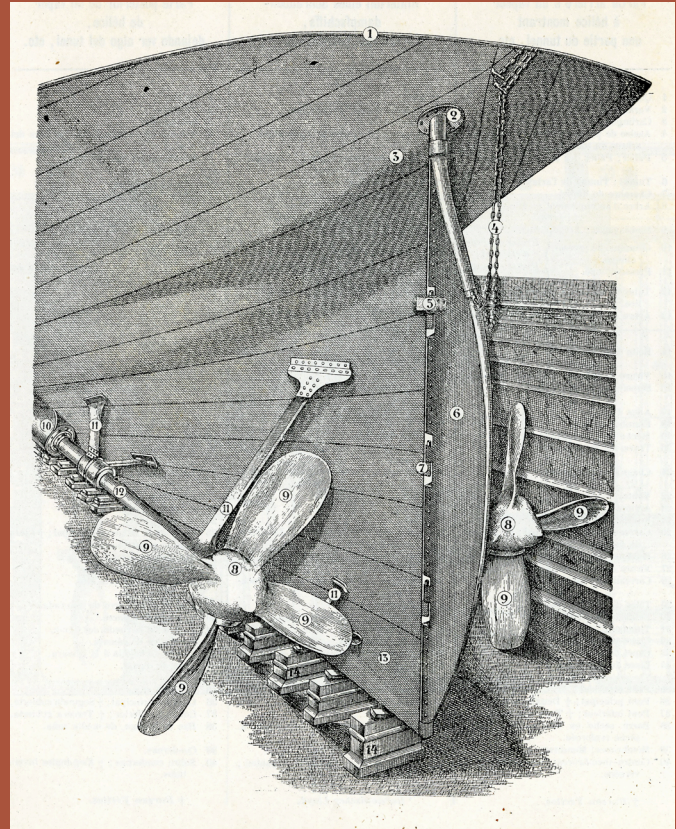
HÉLICE

« Appareil propulseur en métal, placé à l'arrière du navire sous la flottaison et auquel le mouvement de rotation est imprimé par la vapeur. »

LA LANDELLE, 1859.



Arbre de l'hélice, d'après Paash, 1908, pl. 68.



Arrière d'un navire équipé de ses deux hélices, d'après Paash, 1908, pl. 26.

POULIE

« C'est un corps rond fait de bois, ou de métal, en forme de disque, ou d'assiette, avec un creux tout au tour pour entortiller une corde. »

AUBIN, 1742.

« C'est une Machine composée d'une Caisse ou Moufle, d'un Rouet qui tourne sur un Aissieu placé dans la Caisse, qui est développée d'une Estrope de fer à croc, ou de Cordage avec croc, ou à boucle seulement garnis de cosses, selon l'usage qu'on veut en faire. »

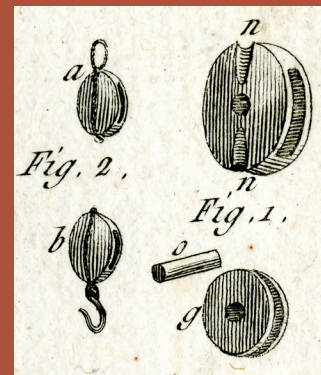
BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« Bloc de bois d'orme traversé, dans son épaisseur, par une ou plusieurs mortaises qui reçoivent un ou plusieurs rouets ou réas, soit en gayac, soit en fonte, tournant librement autour d'essieux de bois ou de fer, lesquels sont fixés, par leurs extrémités, sur les parois du corps ou de la caisse de la poulie. »

MONTFERRIER, 1846.



Diverses sortes de poulies, d'après Desroches, 1687, p. 426 (croquis de Nicolas d'Angerville d'Auvrecher, vers 1757).



Les divers éléments d'une poulie, d'après Lescallier, 1791, pl. I (détail haut, à droite).

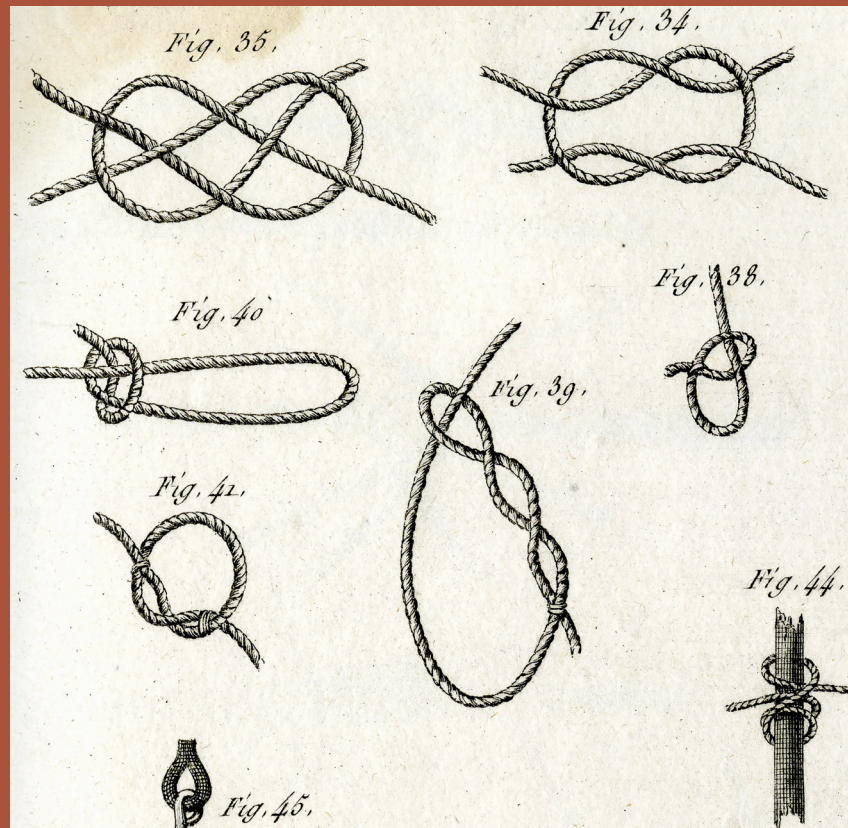
NŒUDS

« C'est un entrelacement d'une ou deux cordes, qui peut se serrer, de manière qu'elles restent fixes l'une avec l'autre & aussi bien unies, que si elles n'en faisoient qu'une. Une corde s'amarre par les deux bouts, ou par le milieu, selon le Nœud dont on se sert & l'usage qu'on en veut faire. »

BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« Enlacement de cordes, propre à les réunir entr'elles, ou à les fixer séparément dans des lieux déterminés, et susceptibles d'être délié au besoin. Le nombre immense de divers cordages employés dans un grand vaisseau, et les usages variés qu'on en fait, ont obligé d'imaginer plusieurs espèces de nœuds. »

ROMME, 1813.

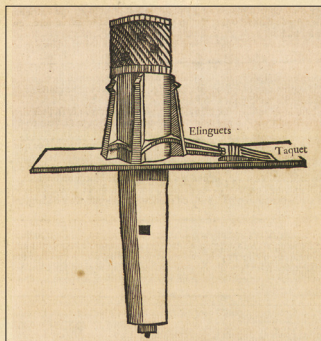


Différents nœuds en usage dans la marine, d'après Lescallier, 1791, pl. III.

CABESTAN

« C'est une machine de bois, reliée de fer, faite en forme d'essieu, ou de pivot, posée perpendiculairement sur le pont d'un vaisseau, & que des barres de bois, passées en travers par le haut de l'essieu, fond tourner en rond. »

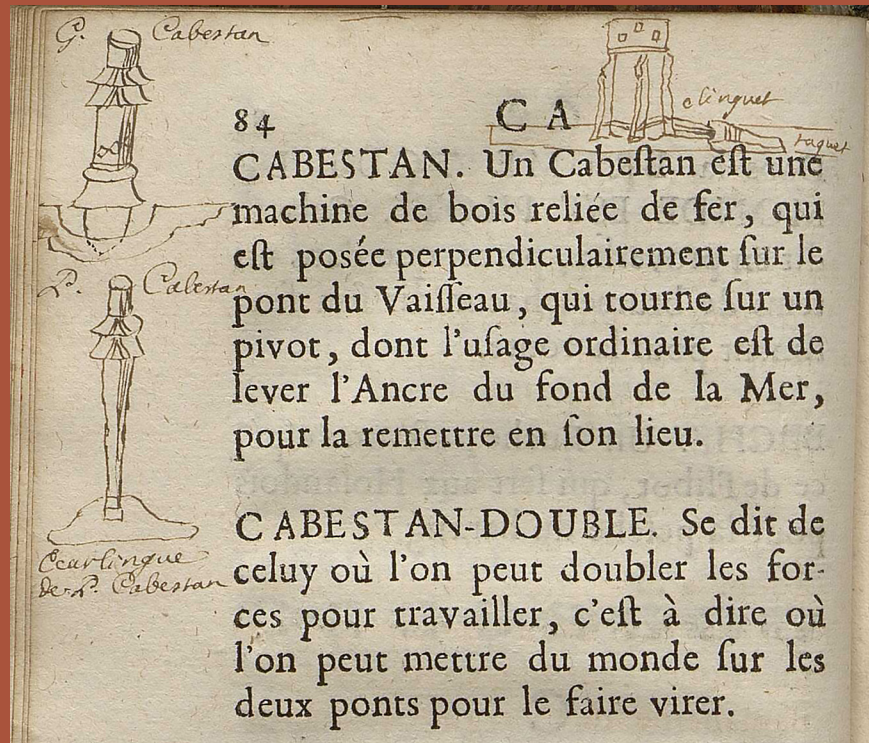
AUBIN, 1742.



Un cabestan de la fin
du XVII^e siècle,
d'après Aubin, 1742.

« Sorte de treuil (espèce de vindas), machine qui sert dans les bâtiments à exécuter des travaux qui exigent de grands efforts. »

WILLAUMEZ, 1820.



Croquis de Thomas d'Angerville d'Auvrecher, garde de la Marine, dessinés vers 1757 à même le *Dictionnaire des termes propres de marine* (1687) de Nicolas Desroches [Arch. dép. Calvados, BH 8/2281].

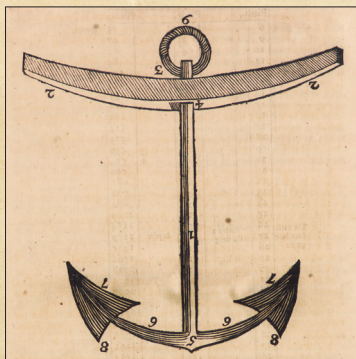
ANCRE

« C'est une machine de fer, dont on se sert pour tenir & amarrer les Vaisseaux dans tous les endroits où ils peuvent mouiller. »

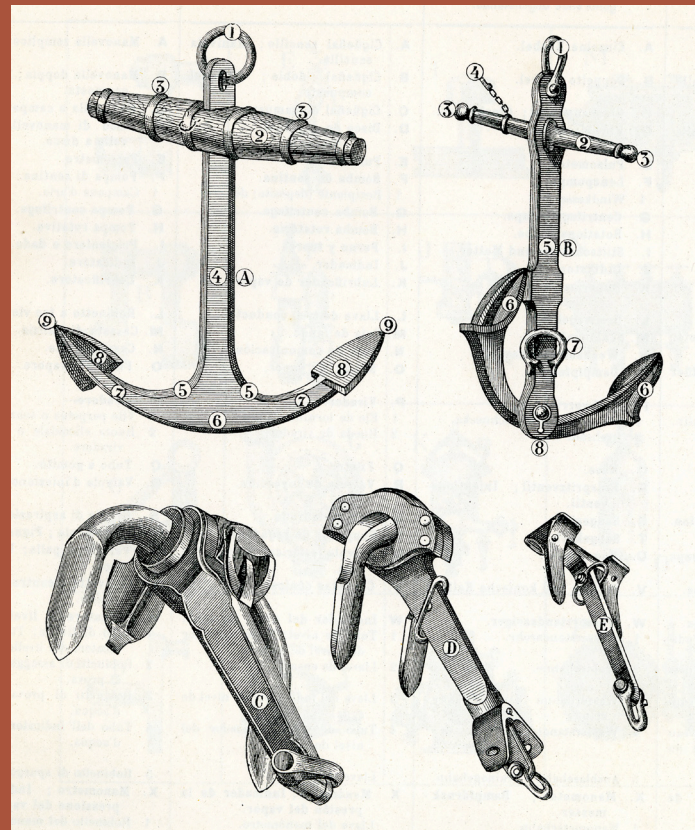
BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.

« Les ancres ont des bras, des pattes, des oreilles, des becs. Sans être marin, chacun sait que le bec de l'ancre est l'extrémité de la patte qui mord le fond. »

LA LANDELLE, 1859.



Une ancre, d'après Aubin, 1742, p. 40.



Différents type d'ancres, d'après Paasch, 1908, pl. 72.

CANON

« CANONS de MARINE. Sont des Canons auxquels on donne une longueur déterminée pour être mis sur les Vaisseaux. »

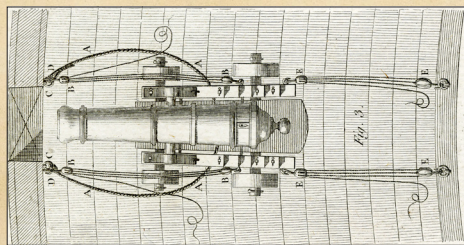
DESROCHES, 1687.

« C'est une pièce d'artillerie, faite de fer, ou de fonte. Elle est creuse, en forme de tuyau, la culasse, la lumière, les tourrillons, le renfort, la platte bande, la volée, l'ame ou le noiau, l'estragale, le collet, le bourrelet sont les diverses parties d'un canon. »

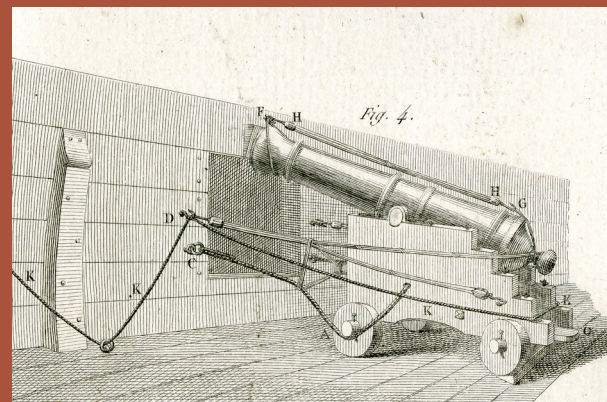
AUBIN, 1742.

« Pièce d'artillerie assez connue pour ne pas exiger une description. »

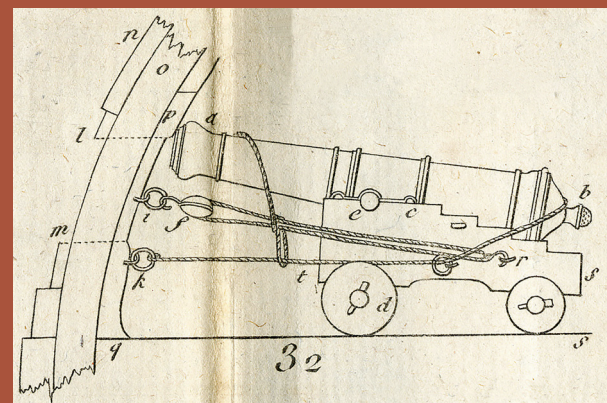
ROMME, 1813.



Canon à poste, prêt pour le combat, d'après Lescallier, 1791, pl. IV, fig. 3.



Canon à la serre lorsque le vaisseau navigue, d'après Lescallier, 1791, pl. IV, fig. 4.



Canon à la serre, d'après Romme 1813, pl. C, fig. 32.

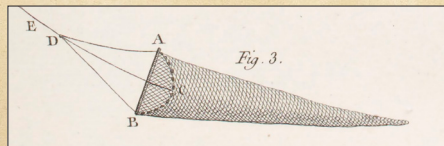
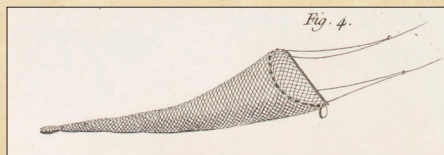
CHALUT

« C'est un filet en chausse sans aîles, ou une drague qu'on traîne. Il y en a qui sont montées sur des espee de traîneaux de bois. »

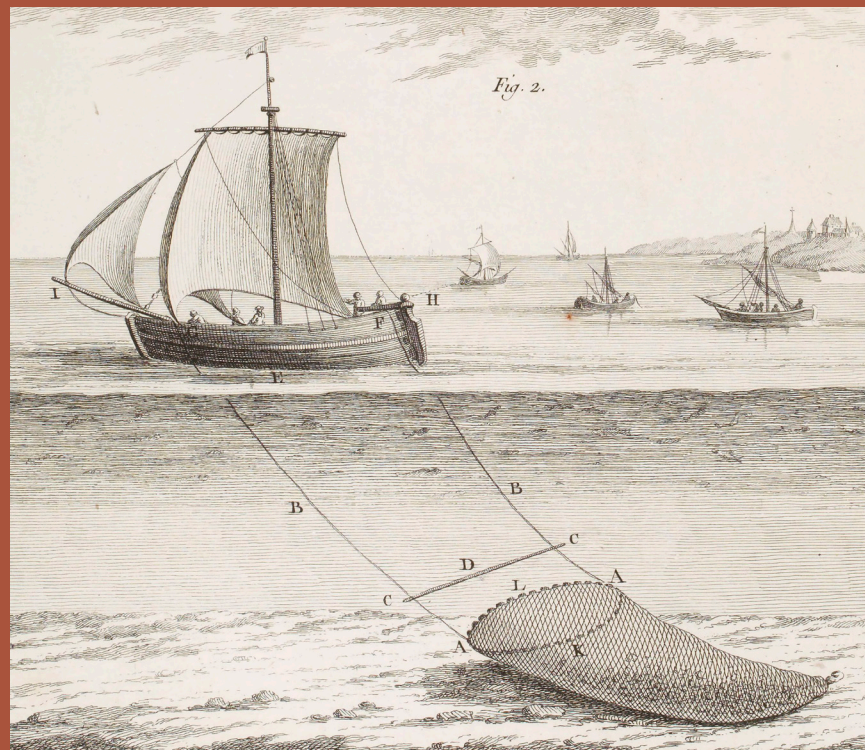
DUHAMEL DU MONCEAU, 1769.

« Sorte de drague à laquelle tient un filet ayant un sac au milieu, se rétrécissant progressivement, en terminant à deux pieds et moins à son fond ; il sert du poisson plat. »

WILLAUMEZ, 1820.

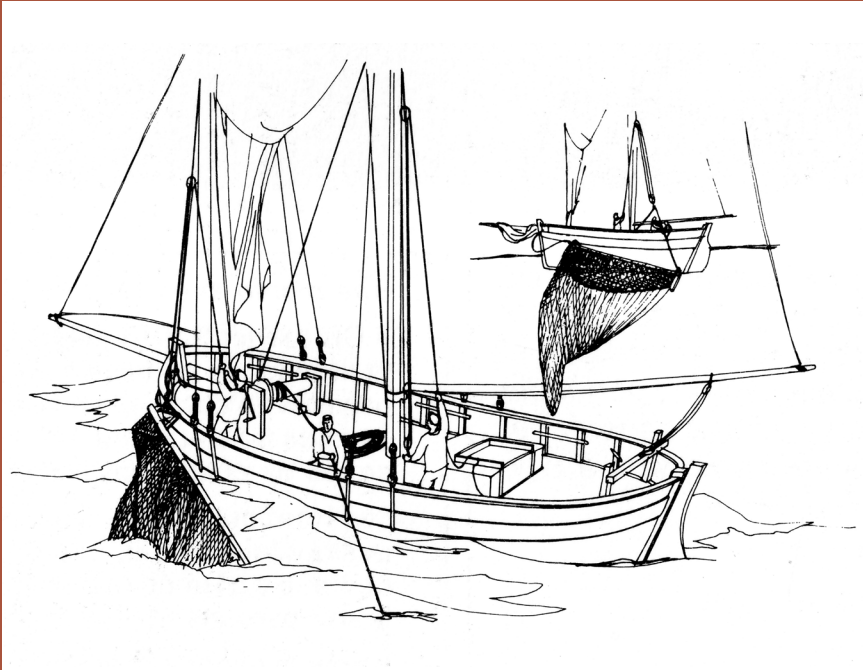


Deux configurations de chaluts, celui de droite étant disposé pour être traîné par deux bateaux, d'après Duhamel du Monceau, 1769, vol. I, sect. II, chap. VI, pl. XLVI, fig. 3 et 4.



Chalut utilisé en Bretagne, d'après Duhamel du Monceau, 1769, vol. I, sect. II, chap. VI, pl. XLVI, fig. 2.

NAVIGUER



La manœuvre du chalut, d'après François Renault, 1984, p. 185.



Hourque hollandaise naviguant au plus près du vent, d'après Aubin, 1742, p. 565.

RAMER

« Voguer, sur la Méditerranée, signifie ramer.
FOURNIER, 1667, p. 12. »

« C'est entraîner une galère, une chaloupe, ou un autre vaisseau, par le force des rame. »
AUBIN, 1742, p. 862.

« Nager, ramer ou voguer. C'est se servir des avirons pour faire siller un bâtiment. »
SAVÉRIEN, 1758.

« On dit plus communément nager, pour exprimer l'action des hommes qui emploient des rames pour communiquer à un bâtiment, une vitesse progressive. »
ROMME, 1813.

« RAMER... Ancien mot que les marins ont remplacé par nager, ce qui s'entend de l'action des hommes qui agissent sur des avirons. »
WILLAUMEZ, 1820.



Une galère, d'après Lescallier, 1791, pl. XX, fig. 1.

CINGLER

« CINGLER, ou SINGLER... C'est, Faire route, Aller ou courir à la voile, ou Conduire un vaisseau sur l'eau. »

AUBIN, 1742.

« Cingler ou SINGLER. Ce mot, qui vieillit, signifie Aller à voiles, surtout lorsque le vent est favorable. »

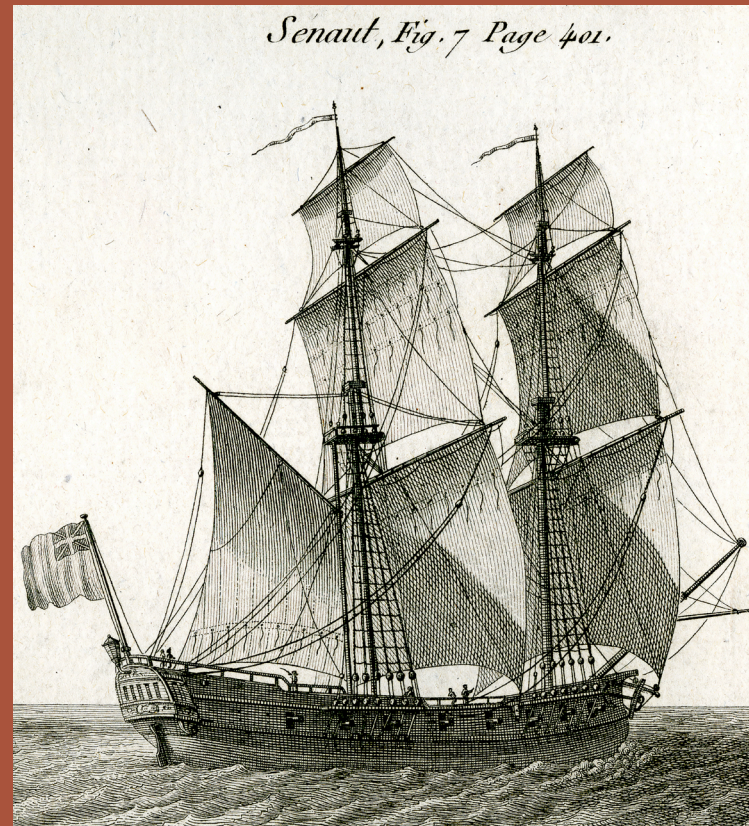
SAVÉRIEN, 1758.

« Courir. Un bâtiment cingle dès qu'il est mis en mouvement et qu'il a un sillage quelconque. »

WILLAUMEZ, 1820.

« Faire route par mer. Terme de relation ; n'est pas usité à bord. »

LA LANDELLE, 1859.



Senaut naviguant vent de travers, d'après Lescallier, 1791, pl. XXII, fig. 7.

MANŒUVRE

« Maneuvre, est un terme general, qui signifie toutes les cordes qui servent à un navire, excepté les cables & hansieres. »

FOURNIER, 1667.

« MANŒUVRES. Ce mot signifie toutes les cordes qui servent à gouverner les vergues, les voiles & l'ancrage, & à tenir les mâts dans leur assiette. »

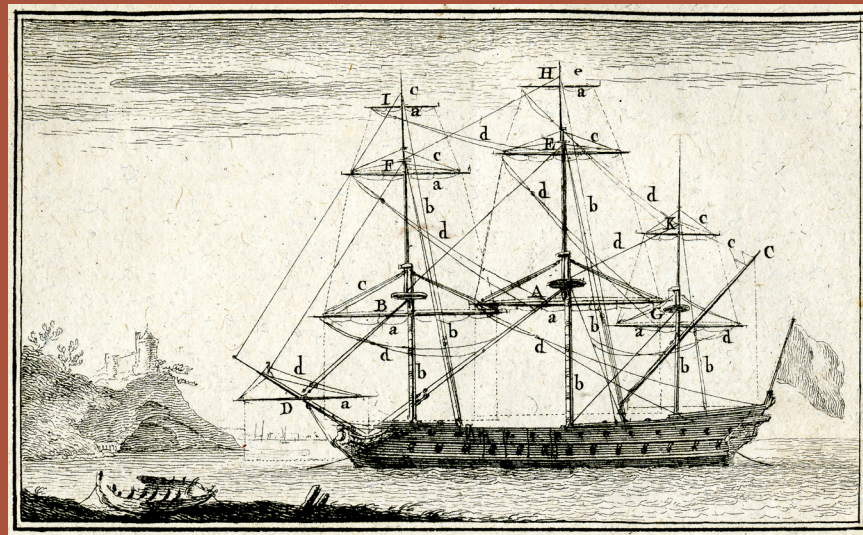
AUBIN, 1742.

« MANŒUVRE. Ce mot exprime tantôt les évolutions d'un vaisseau ou d'une armée, et tantôt les cordages qui servent soit à maintenir des mâts, des vergues, des voiles, soit à varier au besoin leur position. »

ROMME, 1813.

« Grément. Dénomination générale comprenant les forts cordages en chanvre ou en fil de fer ou chaînes, servant à soutenir les mâts, le beaupré etc. (manœuvres dormantes) ; et les cordages employés pour la manoeuvre des vergues, guis, voiles etc. (manœuvres courantes). »

PAASCH, 1908.



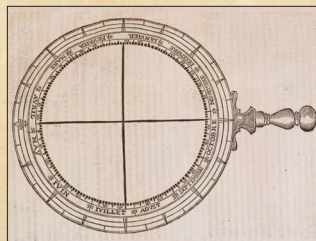
Le grément d'un vaisseau de 64 canons, d'après Ozanne, 1762, p. 9.

NOCTURLABE

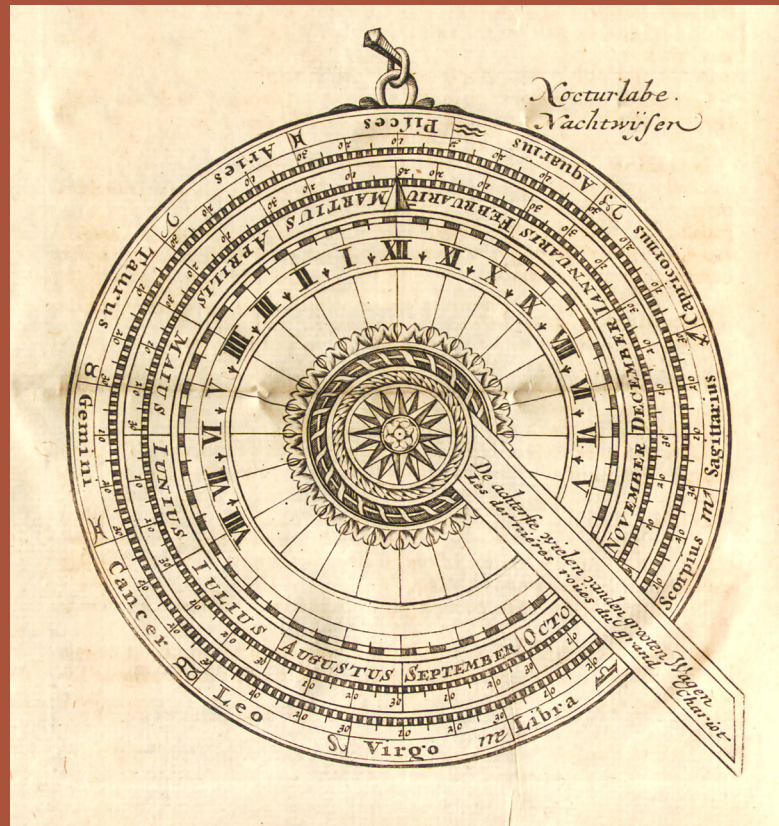
« Nocturlabe est un instrument par lequel à toute heure de la nuit on peut trouver combien l'Estoile du Nord est plus haute ou plus basse que le Pole. On s'en peut aussi servir pour sçavoir quelle heure il est. »
FOURNIER, 1667, p. 391.

« C'est un instrument dont on se sert pour trouver dans toutes les heures de la nuit combien l'Estoile du Nord est plus haute ou plus basse que le Pole. »
AUBIN, 1742.

« NOCTURLABLE. C'est un instrument dont on servoit autrefois pour trouver à toutes les heures de la nuit combien l'Estoile du Nord étoit au-dessus ou au dessous du Pole. »
BOURDÉ DE VILLEHUET, 1773.



Nocturlabe à alidade croisée,
d'après Fournier, 1667, p. 392.



Nocturlabe, d'après Aubin, 1742, p. 665.

ASTROLABE

« Astrolabe, est un cercle de bronze gradué, portant une allidade ou regle avec ses pinules pour prendre la hauteur du soleil. »

FOURNIER, 1667.

« ASTROLABE. Est un instrument gradué, avec lequel on prend la hauteur des Astres sur l'Horizon. »

DESROCHES, 1687.

« Astrolabe, est un cercle de bronze gradué, portant une allidade ou regle avec ses pinules pour prendre la hauteur du soleil. »

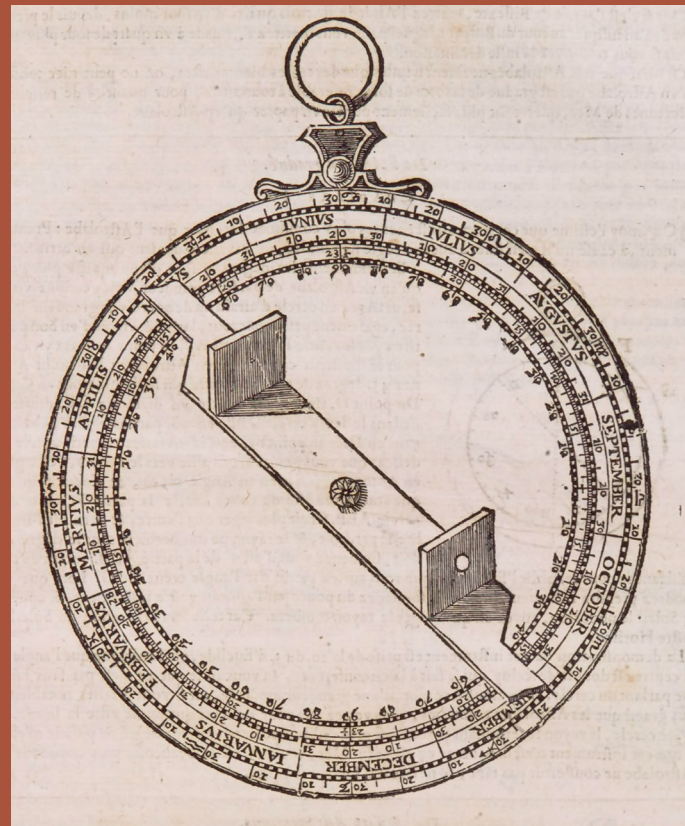
FOURNIER, 1667.

« C'est un instrument Astronomique, dont les Pilotes se servent pour prendre hauteur, & en conclurre la Latitude du lieu où ils font l'observation. »

AUBIN, 1742.

« Instrument, qui étoit anciennement en usage pour mesurer en mer la hauteur du soleil, et qui maintenant est abandonné par les marins... »

ROMME, 1813.



Astrolabe, d'après Fournier, 1667, p. 371.

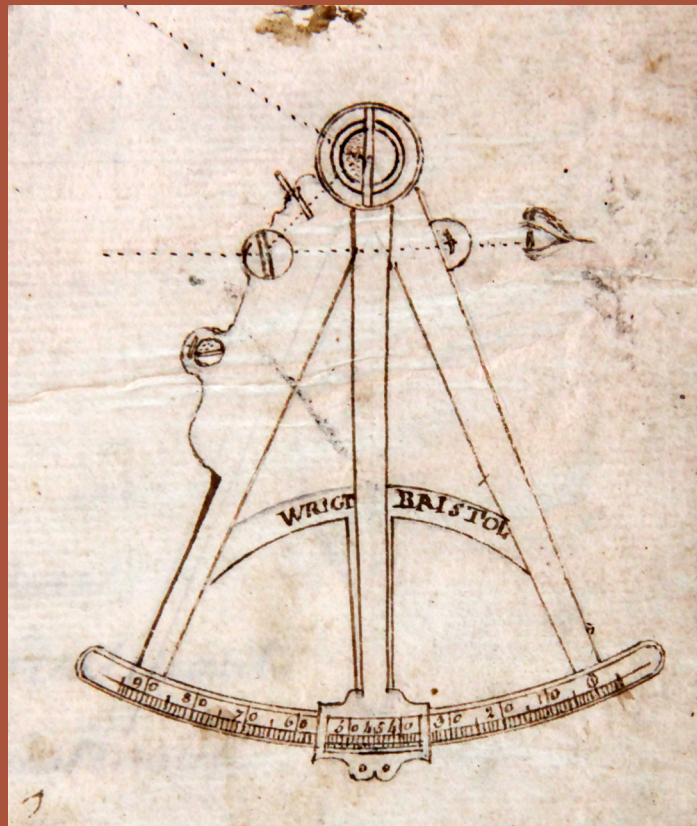
OCTANT ET SEXTANT

« OCTANT. Nom d'un instrument nouvellement inventé pour observer les astres sur mer, malgré le tangage & le roulis du vaisseau. »
SAVÉRIEN, 1758.

« SEXTANT... Instrument astronomique destiné au même usage que l'octant et qui ne diffère de celui-ci que par l'étendue de son arc qui est de 60°. »
ROMME, 1813.

« OCTANT... Instrument à réflexion, très en usage parmi les navigateurs qui n'ont ni sextant ni cercle, pour faire journellement leurs observations astronomiques. »
WILLAUMEZ, 1820.

« OCTANT... Instrument de réflexion – nomme aussi autrefois : Quart ou Quartier de réflexion – qui fut inventé par l'astronome anglais John Hadley et mis au jour en 1731. Il a la forme d'un segment de cercle, dont la base est un arc divisé en quarante-cinq degrés, qui sont la huitième partie du cercle ; d'où le nom d'Octant. »
JAL, 1848.



Sextant, d'après *Voyage de Navigation. Voyage des Indes*, 1769, page de titre.
[Médiathèque de Granville, ms 7].

ORDRE DE BATAILLE - TACTIQUE NAVALE

«ORDRE DE BATAILLE. C'est la disposition de deux armées navales, qui sont prêtes à combattre. La meilleure disposition consiste à les ranger sur deux lignes parallèles à une des deux lignes du plus près.»
SAVÉRIEN, 1758.

«TACTIQUE... La tactique navale, naval exercise, est l'art de disposer plusieurs vaisseaux d'une armée, et une armée entière, dans un ordre qui soit convenable aux circonstances, et d'en combiner les forces et les mouvemens pour le succès d'une attaque ou d'une défense générale ou partielle.»

ROMME, 1813.

«ORDRE... Disposition, d'après la tactique navale, des vaisseaux réunis en armée ou escadre, sous un même commandement : c'est du vaisseau commandant qu'émanent les signaux des différens ordres relatifs et déterminés, les évolutions pour les former, la route, la voilure et la marche à suivre.»

WILLAUMEZ, 1820.



Forcer le passage à travers de vaisseaux ennemis embossés,
d'après Ozanne, [1762], pl. 43

RÉFÉRENCES...

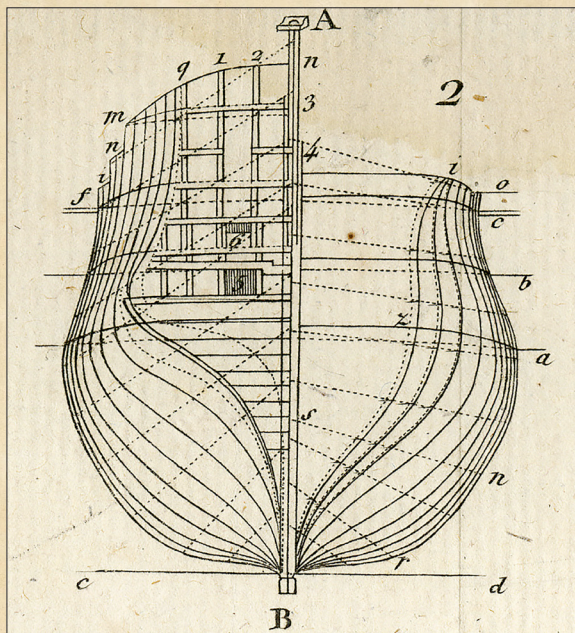
OUVRAGES « COLLECTION MRSH DE CAEN »

- AUBIN, Nicolas, *Dictionnaire de marine*, 3^e éd., La Haye, Adrien Moetjens, 1742.
- BOURDÉ DE VILLEHUET, Jacques, *Manuel des marins*, Lorient, Chez Julien le Jeune fils, 1773.
- JAL, Augustin, *Glossaire nautique. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin Didot, 1848, 2 vol.
- LA LANDELLE, Gabriel de, *Le langage des marins*, Paris, Dentu, 1859.
- LESCALLIER, Daniel, *Traité du gréement des vaisseaux et autres bâtimens de mer*, Paris, Clousier et Firmin Didot, 1791.
- MONFERRIER, A.-S. de, *Dictionnaire universel et raisonné de la marine*, Paris, Dénain, 1846.
- OZANNE, Nicolas, *Marine militaire ou Recueil des differens vaisseaux qui servent à la guerre*, Paris, Chez l'auteur, [1762].
- PAASCH, Heinrich, *Dictionnaire de marine Anglais - Français - Allemand - Espagnol - Italien*, 4^e éd., Paris, Challamel, 1908.
- ROMME, Charles, *Dictionnaire de la marine française*, 2^e éd., Paris, Chez Barrois l'aîné, 1813.
- SAVÉRIEN, Alexandre, *Dictionnaire historique, théorique et pratique de marine*, Paris, Charles-Antoine, Jombert, 1758, 2 t. en 1 vol.

... DES OUVRAGES

AUTRES OUVRAGES

- CLEIRAC, Étienne, *Explication des termes de marine employez par les edicts, ordonnances et reglemens de l'admirauté*, Bordeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1660.
- DESROCHES, Nicolas, *Dictionnaire des termes propres de marine*, Paris, Amable Auroy, 1687, exemplaire annoté vers 1757 par Thomas d'Angerville d'Auvrecher, garde de la Marine. [Arch. dép. Calvados, BH 8/2281]
- DUHAMEL DU MONCEAU, Henri-Louis, *Traité général des pesches*, Paris, Delatour, 1769-1782, 3 vol. [BnF, dép. Arsenal, FOL-S-1803 (1)]
- FOURNIER, Georges (Père), *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation*, 2^e éd., Paris, Dupuis, 1667. [BU Droit-Lettres, Caen]
- GUEROULT DU PAS, Pierre-Jacob, *Recueil des vuës de tous les differens bastimens de la mer Mediterranée et de l'Océan, avec leurs noms et usages*, Paris, Pierre Giffart, 1710. [BnF, 4-IC-13]
- RENAULT, François, *Bateaux de Normandie*, Douarnenez, Éditions de l'Estran, 1984.
- WILLAUMEZ, Jean-Baptiste (Amiral), *Dictionnaire de marine*, Paris, Bachelier, 1820. [Musée maritime de l'île Tatihou (Saint-Vaast-la-Hougue), B2- WIL]
- *Voyage de Navigation. Voyage des Indes*, 1769, Médiathèque de Granville, ms 7.



Romme, 1813, pl. P, fig. 2.

PEMAR
MRSH



©MRSH Caen, CNRS, Université de Caen Normandie, PEMAR - Conception et maquette :
Infographie – MRSH Caen, 2023 - Photo première de couverture : Fournier, 1667.

Ce livret accompagne le site internet : *DicoMarine, Bibliothèque virtuelle des dictionnaires de marine (17^e-19^e siècles)*
<https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/dicoMarine/accueil.html>